



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-680

Version PDF

Ottawa, le 3 novembre 2011

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Saskatchewan Telecommunications	258	le 6 octobre 2011	le 16 novembre 2011

Secrétaire général